



Le 22 mars 2022

OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA (OHC) – OFFRE DE VENTE MISE À JOUR

OBJET

Annoncer qu'à compter du 1^{er} mai 2022, la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) lancera une nouvelle offre de vente devant être utilisée par les vendeurs agréés dans le cadre du Programme des OHC.

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme des OHC, la FCH acquiert des blocs de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) admissibles à titre d'actifs initiaux auprès de vendeurs agréés avec des couvertures de contreparties de swap approuvées pour chaque ensemble de TH LNH offert, en lien avec chaque émission d'OHC. Les vendeurs agréés qui participent à une transaction d'OHC reçoivent une copie d'un modèle d'offre de vente à remplir afin de participer à une transaction d'OHC.

À la date d'admissibilité, les vendeurs soumettent une offre de vente, qui comprend une annexe A indiquant la liste des TH LNH admissibles que le vendeur propose de vendre à la FCH, ainsi qu'une version Excel de l'annexe A de l'offre de vente, qui fournit des renseignements supplémentaires sur les TH offerts par les vendeurs.

MODIFICATION DE LA POLITIQUE

Le document d'offre de vente a été mis à jour pour éliminer les redondances dans le but d'en améliorer l'efficacité et l'exactitude pour les participants. Le tableau de l'annexe A, qui faisait auparavant partie du modèle d'offre de vente, a été supprimé et remplacé par un « Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits ». Les changements correspondants seront intégrés dans le Supplément à la convention cadre de transfert. Les vendeurs agréés rempliront et remettront, au conseiller en services financiers et à l'administrateur de la FCH, l'offre de vente ainsi que le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits et le Supplément à la convention cadre de transfert, relativement à chaque transaction d'OHC.

Le « Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits » fait référence à un fichier électronique normalisé contenant les renseignements et les données, dans le format requis par la FCH, qui identifie et décrit les TH inscrits. Ces renseignements et données doivent comprendre :

- (a) le nombre de blocs de TH, l'ordre de préférence pour la vente de ces blocs, qu'ils soient nouveaux ou confirmés et qu'il s'agisse ou non de blocs liés à l'abordabilité, ainsi que le montant en capital total de ces blocs, le montant en capital de ces blocs offerts à la FCH, le taux d'intérêt nominal des





TH, le taux d'intérêt de référence, et l'écart des TH pour les TH à taux variable et le prix net des TH, le tout étant établi par le vendeur;

- (b) des champs vides pour le montant en capital du bloc à acheter et le prix d'achat des TH (prix net), qui seront remplis par l'administrateur de la FCH comme il est envisagé ci-dessous. La présente Offre de vente, le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits et le Supplément à la convention cadre de transfert sont des documents d'application et sont assujettis aux modalités de Reconnaissance et entente relativement à la documentation électronique signée par le Vendeur en faveur de la Fiducie et de la SCHL.

Toutes les autres exigences et tous les autres processus du programme demeureront inchangés.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA MODIFICATION

La nouvelle offre de vente sera en vigueur et s'appliquera à toutes les transactions d'OHC à compter du **1^{er} mai 2022**.

Pour en savoir davantage sur ces changements, veuillez communiquer avec
Scott Allen, administrateur à la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, au 416-594-8724.



ANNEXE A : OFFRE DE VENTE – OHC À TAUX FIXE

OFFRE DE VENTE CONFORMÉMENT À LA CONVENTION CADRE DE TRANSFERT

- DESTINATAIRE :** BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, à titre d'administrateur de la COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON, à titre de fiduciaire pour le compte de la FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION^{MC} N°1 (la « Fiducie »)
- OBJET :** Convention cadre de transfert datée du «Master_Transfer_Agreement_Date» (la « **Convention de transfert** ») intervenue entre le soussigné et la Fiducie.
- ET CONCERNANT :** Les obligations de série n° «Series_Number» de la Fiducie du Canada pour l'habitation^{MC} n° 1 des obligations qu'il est proposé d'émettre entre «Guarantee_Start_Date» et le «Guarantee_End_Date».
- DATE :** «Guarantee_Start_Date»

PAR CONSÉQUENT, en considération des clauses liminaires et des engagements prévus aux présentes, et pour toute autre contrepartie de valeur dont le vendeur accuse réception et qu'il juge suffisante par les présentes, ce dernier convient de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS, RÈGLES D'USAGE

- 1.1 Définitions et règles d'usage. Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans la Convention de transfert et les règles d'usage énoncées dans la Convention de transfert s'appliquent également aux présentes.

2. OFFRE DE VENTE

- 2.1 Offre de vente à la Fiducie. Le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits (au sens attribué ci-après) donne une description de chaque TH admissible (les « **TH inscrits** ») que le Vendeur offre de vendre, de céder, de transférer et de remettre à la Fiducie à la Date de clôture conformément à la Convention de transfert.
- 2.2 Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits. Le « **Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits** » s'entend d'un fichier électronique contenant les renseignements et les données requis à l'occasion par la Fiducie dans le format qu'elle demande aux fins de repérer et de décrire ces TH inscrits. Ces renseignements et données comprennent : a) les numéros des blocs de TH inscrits, l'ordre de priorité pour la vente de ces blocs, si ces blocs sont nouveaux ou anciens, le montant en capital global de ces blocs, le montant en capital de ces blocs offert à la Fiducie, le type de taux, le coupon total des TH (incluant la marge), la marge du coupon des TH et le prix net des TH, le tout tel que fourni par le Vendeur; et b) des espaces laissés en blanc à l'égard du montant en capital du bloc à acheter et du prix d'achat des TH (prix net), lesquels seront remplis par la Fiducie de la manière prévue ci-après. La présente offre et le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits sont des Documents d'application et sont assujettis aux modalités de la Reconnaissance et entente relativement à la documentation électronique signée par le Vendeur en faveur de la Fiducie et de la SCHL.

2.3 Déclaration et garantie. Le Vendeur déclare et garantit qu'il a envoyé à la Fiducie dans un courriel dont l'objet est précisé ci-après le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits aux adresses suivantes :

Adresse de courriel : Securitization@cmhc-schl.gc.ca

Adresse de courriel : CHT_Admin_TOR@cibc.ca

Objet : Offre de vente d'OHC et Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits

2.4 Prix. Le Vendeur convient de ce qui suit :

- a) le prix de l'ensemble des TH inscrits ne dépasse pas 101 % du montant en capital des TH inscrits, conformément à l'article 2.7 de la Convention de transfert;
- b) le prix de chaque TH inscrit n'est pas inférieur à 95 % du capital du TH inscrit;
- c) le taux maximal du coupon des TH inscrits doit respecter les exigences du Programme des TH de la SCHL.

Le Vendeur convient que la Fiducie peut accepter ou rejeter cette offre en tout ou en partie et fixer le prix des TH inscrits à être achetés par la Fiducie, pourvu que le prix soit conforme aux dispositions de l'article 2.4.

2.5 Confirmation des Contreparties. Le Vendeur confirme qu'il prendra les mesures afin que la ou les Contrepartie(s) qui suivent concluent une ou plusieurs Conventions de couverture avec la Fiducie dans le cadre de la présente Offre de vente et fera en sorte qu'elle(s) le fasse(nt) :

Contrepartie	Coordonnées

2.6 Offre irrévocable. La présente offre est irrévocable par le Vendeur pendant la Période de cautionnement mentionnée dans l'Avis de cautionnement daté du «Gurantee Notice Date», et elle constitue et est une obligation irrévocable et exécutoire du Vendeur si elle est acceptée par la Fiducie à la date à laquelle le prix de la Série d'obligations est établi. La présente offre est irrévocable si le prix de la Série d'obligations est fixé à un niveau ne dépassant pas [insérer le nombre de points de base ou sera le « marché » si laissé en blanc] points de base de rendement sur le taux de l'obligation de référence du gouvernement du Canada. Une fois que la présente offre est acceptée par la Fiducie et que le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits est rempli conformément aux paramètres spécifiques énoncés à l'article 2.4 en matière de fixation du prix, le Vendeur devra soumettre un Supplément à la Convention de transfert dans les deux (2) Jours Ouvrables qui précèdent la Date de clôture.

* * *

Si vous jugez les conditions de la présente offre acceptables, veuillez signer l'exemplaire ci-joint de la présente offre dans l'espace indiqué ci-après, inscrire les renseignements relatifs au prix que vous devez fournir dans le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits et retourner l'offre à la Fiducie (conformément aux dispositions relatives aux avis de la Convention de transfert) à la date de fixation du prix de la Série d'obligations n° «Series_Number», sans quoi la présente offre deviendra caduque. En signant la présente offre, vous acceptez les modalités qui y sont stipulées.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

«Name_of_Seller»

Par : _____
Nom : «Name_of_Seller_Signor_1»
Titre : «Title_of_Seller_Signor_1»

Par : _____
Nom : «Name_of_Seller_Signor_2»
Titre : «Title_of_Seller_Signor_2»

Les modalités énoncées ci-dessus sont par les présentes acceptées et l'offre qui précède est par les présentes acceptée pour le compte de la Fiducie le «Month_Year». Le prix d'achat des TH inscrits devant être achetés par la Fiducie, conformément à l'article 2.4, est indiqué à la dernière colonne du Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits aux rubriques « Montant en capital du bloc à acheter » et « Prix d'achat des TH (prix net) ».

**BANQUE CANADIENNE
IMPÉRIALE DE COMMERCE, à
titre d'administrateur de la
COMPAGNIE TRUST CIBC
MELLON, à titre de fiduciaire pour le
compte de la FIDUCIE DU CANADA
POUR L'HABITATION^{MC} N°1**

Par : _____
Nom : «Name_of_Administrator_»
Titre : «Title_of_Administrator»

ANNEXE B : OFFRE DE VENTE – OHC AU TAUX CORRA

OFFRE DE VENTE CONFORMÉMENT À LA CONVENTION CADRE DE TRANSFERT

- DESTINATAIRE :** BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, à titre d'administrateur de la COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON, à titre de fiduciaire pour le compte de la FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION^{MC} N°1 (la « Fiducie »)
- OBJET :** Convention cadre de transfert datée du «Master_Transfer_Agreement_Date» (la « **Convention de transfert** ») intervenue entre le Vendeur soussigné et la Fiducie.
- ET CONCERNANT :** Les obligations de série n° «Series_Number» de la Fiducie du Canada pour l'habitation^{MC} n° 1 (la « **Série d'obligations** ») des obligations qu'il est proposé d'émettre entre «Guarantee_Start_Date» et le «Guarantee_End_Date».
- DATE :** «Guarantee_Start_Date»

PAR CONSÉQUENT, en considération des clauses liminaires et des engagements prévus aux présentes, et pour toute autre contrepartie de valeur dont le vendeur accuse réception et qu'il juge suffisante par les présentes, ce dernier convient de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS, RÈGLES D'USAGE

- 1.1 Définitions et règles d'usage. Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans la Convention de transfert et les règles d'usage énoncées dans la Convention de transfert s'appliquent également aux présentes.

2. OFFRE DE VENTE

- 2.1 Offre de vente à la Fiducie. Le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits (au sens attribué ci-après) donne une description de chaque TH admissible (les « **TH inscrits** ») que le Vendeur offre de vendre, de céder, de transférer et de remettre à la Fiducie à la Date de clôture conformément à la Convention de transfert.
- 2.2 Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits. Le « **Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits** » s'entend d'un fichier électronique contenant les renseignements et les données requis à l'occasion par la Fiducie dans le format qu'elle demande aux fins de repérer et de décrire ces TH inscrits. Ces renseignements et données comprennent : a) les numéros des blocs de TH inscrits, l'ordre de priorité pour la vente de ces blocs, si ces blocs sont nouveaux ou anciens, le montant en capital global de ces blocs, le montant en capital de ces blocs offert à la Fiducie, le type de taux, le coupon total des TH (y compris la marge), la marge du coupon des TH et le prix net des TH, le tout tel que fourni par le Vendeur; et b) des espaces laissés en blanc à l'égard du montant en capital du bloc à acheter et du prix d'achat des TH (prix net), lesquels seront remplis par la Fiducie de la manière prévue ci-après. La présente offre et le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits sont des Documents d'application et sont assujettis aux modalités de la Reconnaissance et entente relativement à la documentation électronique signée par le Vendeur en faveur de la Fiducie et de la SCHL.

2.3 Déclaration et garantie. Le Vendeur déclare et garantit qu'il a envoyé à la Fiducie dans un courriel dont l'objet est précisé ci-après le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits aux adresses suivantes :

Adresse de courriel : Securitization@cmhc-schl.gc.ca

Adresse de courriel : CHT_Admin_TOR@cibc.ca

Objet : Offre de vente d'OHC et Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits

2.4 Prix. Le Vendeur convient de ce qui suit :

- a) le prix de l'ensemble des TH inscrits ne dépasse pas 101 % du montant en capital des TH inscrits, conformément à l'article 2.7 de la Convention de transfert;
- b) le prix de chaque TH inscrit n'est pas inférieur à 95 % du capital du TH inscrit;
- c) le taux maximal du coupon des TH inscrits doit respecter les exigences du Programme des TH de la SCHL;

Le Vendeur convient que la Fiducie peut accepter ou rejeter cette offre en tout ou en partie et fixer le prix des TH inscrits à être achetés par la Fiducie, pourvu que le prix soit conforme aux dispositions de l'article 2.4.

2.5 Confirmation des Contreparties. Le Vendeur confirme qu'il prendra les mesures afin que la ou les Contrepartie(s) qui suivent concluent une ou plusieurs Conventions de couverture avec la Fiducie dans le cadre de la présente Offre de vente et fera en sorte qu'elle(s) le fasse(nt) :

Contrepartie	Coordonnées

2.6 Offre irrévocable. La présente offre est irrévocable par le Vendeur pendant la Période de cautionnement mentionnée dans l'Avis de cautionnement daté du «Gurantee Notice Date», et elle constitue et est une obligation irrévocable et exécutoire du Vendeur si elle est acceptée par la Fiducie à la date à laquelle le prix de la Série d'obligations est établi. La présente offre est irrévocable si le prix de la Série d'obligations est fixé à un niveau ne dépassant pas [insérer le nombre de points de base ou sera le « marché » si laissé en blanc] points de base de rendement sur le taux des opérations de pension à un jour (le « **taux CORRA** ») publié par la Banque du Canada à la date qui tombe deux (2) Jours Ouvrables avant la date de fixation du prix de la Série d'obligations, sous réserve des taux de rechange pour le taux CORRA prévus dans le Programme des OHC de la SCHL pour cette Série d'obligations si le taux CORRA n'est pas disponible à cette date. Une fois que la présente offre est acceptée par la Fiducie et que le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits est rempli conformément aux paramètres spécifiques énoncés à l'article 2.4 en matière de fixation du prix, le Vendeur devra soumettre un Supplément à la Convention de transfert dans les deux (2) Jours Ouvrables qui précèdent la Date de clôture.

* * *

Si vous jugez les conditions de la présente offre acceptables, veuillez signer l'exemplaire ci-joint de la présente offre dans l'espace indiqué ci-après, inscrire les renseignements relatifs au prix que vous devez fournir dans le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits et retourner l'offre à la Fiducie (conformément aux dispositions relatives aux avis de la Convention de transfert) à la date de fixation du prix de la Série d'obligations, sans quoi la présente offre deviendra caduque. En signant la présente offre, vous acceptez les modalités qui y sont énoncées.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

«Name_of_Seller»

Par : _____
Nom : «Name_of_Seller_Signor_1»
Titre : «Title_of_Seller_Signor_1»

Par : _____
Nom : «Name_of_Seller_Signor_2»
Titre : «Title_of_Seller_Signor_2»

Les modalités énoncées ci-dessus sont par les présentes acceptées et l'offre qui précède est par les présentes acceptée pour le compte de la Fiducie le «Month_Year». Le prix d'achat des TH inscrits devant être achetés par la Fiducie, conformément à l'article 2.4, est indiqué à la dernière colonne du Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits aux rubriques « Montant en capital du bloc à acheter » et « Prix d'achat des TH (prix net) ».

**BANQUE CANADIENNE
IMPÉRIALE DE COMMERCE, à
titre d'administrateur de la
COMPAGNIE TRUST CIBC
MELLON, à titre de fiduciaire pour le
compte de la FIDUCIE DU CANADA
POUR L'HABITATION^{MC} N°1**

Par : _____
Nom : «Name_of_Administrator_»
Titre : «Title_of_Administrator»

ANNEXE C : OFFRE DE VENTE – FICHER DE DONNÉES ÉLECTRONIQUE – LISTE DES TH INSCRITS

Tableau A de l'offre de vente

OHC :

Nom du vendeur :

Date de soumission :

Prix indicatif/final : Indicatif

Date d'échéance des OHC	
1 ^{er} jour du mois	
Règlement des TH	
Jours dans le mois	
CDOR à un mois (au besoin)	

Contrepartie de swap :

TH inscrits												
À remplir par le vendeur										À remplir par l'administrateur de la fiducie		
Ordre de préférence	Blocs liés à l'abordabilité	Nouveau bloc ou bloc confirmé	Numéro du bloc de TH LNH	Montant en capital total du bloc	Montant en capital du bloc offert à la fiducie	Taux d'intérêt nominal des TH à taux fixe	Taux d'intérêt nominal des TH à taux variable		Prix net des TH	Montant en capital du bloc à acheter	Prix d'achat des TH (prix net)	
							Taux de référence	Ecart des TH à taux variable (indiquer + ou - selon le cas)				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
38												
39												
40												
41												
42												
43												
44												
45												
TOTAL				\$	- \$	-				\$	- \$	-

Vérification TRUE

ANNEXE D : OFFRE DE VENTE – FICHER DE DONNÉES ÉLECTRONIQUE – LISTE DES TH INSCRITS (revendeurs seulement)

Tableau A de l'offre de vente

OHC :

Nom du vendeur :

Date de soumission :

Prix indicatif/final : **Indicatif**

Date d'échéance des OHC	
1 ^{er} jour du mois	
Règlement des TH	
Jours dans le mois	
CDOR à un mois	

Contrepartie de swap :

TH inscrits										
À remplir par le vendeur										
Ordre de préférence	Blocs liés à l'abordabilité	Nouveau bloc ou bloc confirmé	Numéro du bloc de TH LNH	Initiateur du prêt hypothécaire	Montant en capital total du bloc	Montant en capital du bloc offert à la fiduciaire	Taux d'intérêt nominal des TH à taux fixe	Taux d'intérêt nominal des TH à taux variable		Prix net des TH
								Taux de référence	Écart des TH à taux variable (indiquer + ou - selon le cas)	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										
32										
33										
34										
35										
36										
37										
38										
39										
40										
TOTAL					\$	-	\$	-		

ANNEXE E : SUPPLÉMENT À LA CONVENTION CADRE DE TRANSFERT

ANNEXE A
À LA CONVENTION DE TRANSFERT

SUPPLÉMENT À LA CONVENTION CADRE DE TRANSFERT

À : BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, à titre d'administrateur de COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON à titre de fiduciaire au nom de FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION^{MC} N° 1 (la « Fiducie »)

DE : [nom du vendeur] (le « Vendeur »)

OBJET : Convention cadre de transfert datée du [date] (la « Convention de transfert ») entre le soussigné et la Fiducie.

ET : Offre de Vente datée du [date de l'offre de vente] (l'« Offre de Vente ») entre le Vendeur et la Fiducie aux termes de laquelle le Vendeur a nommé [nom de la contrepartie aux swaps] à titre de Contrepartie afin de conclure la ou les Opérations de couverture avec la Fiducie dans le cadre de l'Offre de Vente.

ET : Titres obligataires de Fiducie du Canada pour l'habitation^{MC} N° 1 de la série [#] émis le [date]

DATE : [date]

Les termes débutant par une majuscule qui ne sont pas autrement définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans les définitions du Programme des TH daté du 30 avril 2010 entre la Fiducie et le Garant, et les règles d'usage qui s'y retrouvent s'appliqueront aux présentes.

Le Vendeur déclare et garantit qu'il a reçu la version finale du Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits (au sens de l'Offre de Vente) remis par la Fiducie au Vendeur et comportant i) le montant en capital du bloc à acheter et ii) le prix d'achat des TH (prix net) à l'égard des TH inscrits. Aux fins de la Convention de transfert, le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits sera réputé être intégré par renvoi au présent Supplément à la Convention cadre de transfert et, en l'absence d'erreur manifeste, constituera une preuve concluante que le Vendeur accepte ces montants. Le Vendeur déclare et garantit en outre que les TH inscrits décrits dans le Fichier de données électronique – Liste des TH inscrits en question ont été transférés à la Fiducie et sont immatriculés en son nom ou au nom de Société de fiducie Computershare du Canada, ou d'un autre Dépositaire au nom de la Fiducie.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

[Nom du vendeur]

Par : _____

Nom :

Titre :